

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2023-0058</p> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;">07 AVRIL 2023</p>
<p>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022</p> <p>BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2023, à l'Espace Jean Latrobe –Salle Carignan située Rue du Château à Ortaffa 66560, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Nicolas GARCIA, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Roland CASTANIER, Fabrice WATTIER donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN donne procuration à Nicolas GARCIA, Martine JUSTO donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Vincent NETTI donne procuration à Grégory MARTY, Samuel MOLI donne procuration à Gilbert CRITELLI.

Étaient absents :

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres présents : 33

Nombre de procurations : 10

Nombre de votants : 43

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230407-DL2023-0058-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Réuni sous la présidence de M. Raymond PLA, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2022 – budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibéris - dressé par M. Antoine PARRA, Président,

Etant précisé que, conformément à la loi, M. Antoine PARRA, Président de l'EPCI, s'est préalablement retiré de la séance au moment du vote.

Après s'être fait présenter les documents budgétaires, dont le résumé est détaillé ci-dessous :

Le compte administratif 2022 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF soumis à approbation fait apparaître un résultat définitif cumulé de 1 209 253,53-€, après prise en compte des intégrations des résultats d'ordre liés aux écritures de régularisation de transfert d'actif réalisées en 2023 ainsi que des restes à réaliser. Il s'établit comme suit :

- résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats antérieurs : 939 140,59-€
- résultat de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : 270 112,94-€

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (43 POUR soit 33 présents et 10 procurations) des membres présents et représentés,

Constate la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibéris pour l'année 2022,

Approuve le compte administratif 2022 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		136 000,38 €		2 436 089,50 €		2 572 089,88 €
Transfert ou intégration Résultat ordre			8 085,77 €		8 085,77 €	
Opérations de l'exercice	7 192 313,69 €	7 995 453,90 €	5 534 801,35 €	4 905 146,35 €	12 727 115,04 €	12 900 600,25 €
TOTAUX	7 192 313,69 €	8 131 454,28 €	5 542 887,12 €	7 341 235,85 €	12 735 200,81 €	15 472 690,13 €
Résultats de clôture		939 140,59 €		1 798 348,73 €		2 737 489,32 €
Restes à réaliser			3 313 991,40 €	1 785 755,61 €	3 313 991,40 €	1 785 755,61 €
TOTAUX CUMULES		939 140,59 €	3 313 991,40 €	3 584 104,34 €	3 313 991,40 €	4 523 244,93 €
RESULTATS DEFINITIFS		939 140,59 €		270 112,94 €		1 209 253,53 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/04/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes

Raymond PLA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.